

L'ARCEA

C'est une association loi de 1901, dont les objectifs sont de :

- **resserrer** les liens d'amitié et de camaraderie entre les adhérents et de promouvoir l'entraide mutuelle,
- **défendre** les intérêts moraux et matériels de ses adhérents en vue de favoriser leur épanouissement et d'améliorer leurs conditions de vie,
- **agir** par tout moyen, notamment auprès des autorités compétentes du CEA ou des Pouvoirs publics, dans l'intérêt des retraités,
- **entretenir** des rapports étroits avec les services et les organismes du CEA,
- **participer**, en tant que de besoin, à toute oeuvre ou organisation susceptible de venir en aide à ses adhérents sur le plan moral ou matériel,
- **entreprendre** toute action d'information auprès de tous les publics intéressés par les technologies concernant les secteurs énergétiques et les activités nucléaires.

Les liens entre l'ARCEA et le groupe CEA

Ils sont nombreux et réguliers avec l'administration centrale du CEA pour le bureau national et les centres, pour les sections.

Le CEA apporte une aide matérielle à l'ARCEA en lui donnant accès à certaines infrastructures et services de ses centres.

L'objectif de ce dépliant est d'informer les futurs retraités de l'existence de l'ARCEA en complément des actions menées par les centres dans le cadre de l'accompagnement vers la retraite.

Adhérer

L'adhésion se fait via l'une des neuf sections locales, à votre choix.

Le bulletin d'adhésion est disponible sur le site web de l'ARCEA ou sur celui de la section choisie.

Peuvent adhérer :

- tous les anciens salariés du CEA et du groupe CEA (membres de droit) et leurs conjoints,
- les salariés retraités d'autres entreprises ou organismes ayant travaillé au moins un an sur un site du CEA ou du groupe du CEA, parrainés par deux membres de droit,
- toute personne intéressée par l'association, parrainée par deux membres de droit de l'ARCEA.

Nous contacter

ARCEA - Bureau national

CEA/FAR bât 56

BP 6

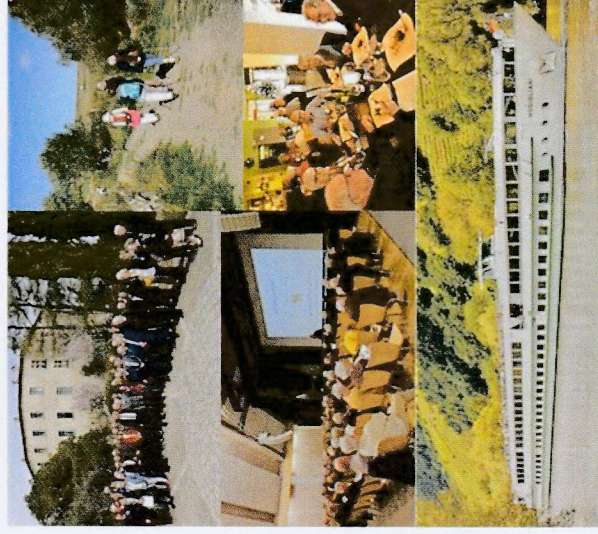
92265 Fontenay-aux-Roses Cedex

arcea-siege@cea.fr

www.arcea-national.org



**Association des
retraités du groupe CEA**



Les sections

Au nombre de neuf, elles ont pour but de favoriser les contacts entre adhérents, de leur offrir des occasions de rencontre et des activités communes. Elles relayent localement les actions de l'ARCEA. Elles sont animées par un président assisté d'un bureau.



- ARCEA Bretagne
- ARCEA Cadorache
- ARCEA CESTA
- ARCEA DAM/Ile de France
- ARCEA Grenoble
- ARCEA Le Ripault
- ARCEA Paris-Saclay-FAR
- ARCEA Pierrelatte-Marcoule
- ARCEA Valduc

Gouvernance

Un Conseil d'administration (CA) est élu par l'Assemblée générale (AG).

Un Bureau national (BN) est chargé de la mise en œuvre des décisions de l'AG et du CA.

Les services offerts

Entraide et convivialité : l'ARCEA, en particulier grâce à ses sections, offre à ses adhérents la possibilité de garder le contact avec les anciens collègues et de les soutenir en tant que de besoin.

Mutuelle : le contrat collectif de la complémentarité santé des salariés du CEA est ouvert aux retraités et à leurs ayant-droits.

Le nouveau retraité doit faire la demande dans les 6 mois qui suivent son départ en retraite.

Service juridique : les adhérents peuvent bénéficier des services de l'avocat de l'ARCEA. La première consultation de cet avocat est gratuite.

Contrat décès :

- Si vous aviez souscrit au contrat décès pendant votre période d'activité (contrat AXA n°1331 du CEA), vous pouvez, sans formalité médicale, souscrire au contrat n°3393 AXA. (avant vos 65 ans)
- Si vous n'aviez pas souscrit, vous pouvez le faire, par l'intermédiaire de l'ARCEA, sous réserve de l'acceptation de votre dossier médical.

La défense de vos intérêts

L'ARCEA est adhérente depuis plus de vingt ans à l'Union Française des Retraités (UFR) dont l'objectif est la défense des retraités et des personnes âgées. Associée avec cinq autres fédérations de retraités, l'UFR joue un rôle important, au niveau national, pour la défense de vos droits.

L'ARCEA défend également l'intérêt de ses adhérents pour ce qui concerne la mutuelle.

Les activités proposées

- assistance auprès des adhérents et de leurs proches en cas de difficultés,
- visites découvertes (culturelles ou techniques),
- voyages,
- randonnées,
- spectacles,
- ateliers divers : informatique, généalogie ...

Votre information

- Vous recevrez : le bulletin de votre section et celui de l'ARCEA.
- Vous aurez accès aux différents sites web.
- Vous serez invité aux Assemblées annuelles de votre section et aux Assemblées générales de l'ARCEA.

GAENA

Le **Groupe Argumentaire sur les Énergies Nucléaire et Alternatives** (GAENA) rassemble des experts (pour la plupart adhérents de l'ARCEA).

Son objectif est de mettre à disposition d'un large public une information factuelle, claire, dépassionnée. Ils s'appuient sur la somme de leurs connaissances pour élaborer des fiches qui couvrent tous les domaines de R&D du CEA : de la production d'énergie à l'agronomie, de la médecine à l'astrophysique, de la robotique à la climatologie, ...

Energétique, le site du GAENA

